

Dans les cantons romands

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 78

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

BILLET FRIBOURGEOIS

Dans l'attente du droit de vote

Dans le canton de Fribourg, la femme est — politiquement — encore mineure... ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas appréciée!

La femme occupée, dans bien des domaines, une place de choix. En effet, combien sont-elles qui ont donné de multiples fois la preuve de leur savoir, de leur intelligence, de leur sens social ou économique — ou de leur bon sens tout court? Et de cela, les hommes sont conscients.

Dans les cantons voisins, où les femmes ont obtenu le droit de vote et occupent des postes importants, les hommes politiques ont constaté qu'elles leur avaient apporté quelque chose...

En 1963 déjà, M. F. Fauquez, alors président du Conseil des Etats, écrivait les lignes suivantes: « Les femmes vaudoises élues dans les Conseils communaux et au Grand Conseil, font leur travail avec beaucoup de conscience et de dévouement...

En attendant ce droit de vote — tant souhaité et tant décrié — nous devons, nous femmes fribourgeoises, nous préparer à cette future tâche.

Une société bien organisée ne peut pas, actuellement, se priver de la collaboration des femmes, mais encore faut-il qu'elles le veulent.

Tout d'abord, chacune dans son domaine, ou sa sphère, peut et doit s'intéresser aux problèmes touchant à sa profession, son commerce, sa famille et sa cité.

Les femmes, on le voit, ont une immense tâche à accomplir. Elles doivent veiller à donner à leurs enfants une éducation et une instruction qui leur permettent, plus tard, de pouvoir faire face à toutes les situations.

tamment au courant de la vie publique afin de pouvoir en discuter avec leurs maris et leurs enfants, au besoin redresser leur jugement, raffermir leur volonté et chercher, avec eux, une solution à leurs problèmes.

Il est indispensable, aujourd'hui, que les femmes prennent position et qu'elles s'intéressent aux partis politiques, puisqu'elles y adhèrent.

Ne serait-il pas intéressant de savoir comment toutes ces lois qui nous régissent — et desquelles dépend notre vie familiale — sont faites et appliquées? Pour le bien de la cité, la politique est nécessaire — et la cité c'est nous tous — il est de notre devoir d'y prendre une part active, afin que nous soyons au courant de toutes les questions et des problèmes qui se posent pour son administration, sa prospérité et son rayonnement.

Si nous jetons un regard sur ce que les femmes ont fait de celles qui ont accepté des responsabilités dans les cantons où elles ont le droit de vote — on est frappé par toutes les interventions à but social qu'elles ont défendues.

G. Verdon
« L'Indépendant »

NEUCHÂTEL

POUR LA PREMIERE FOIS EN SUISSE, LA PRESIDENTE D'UN CONSEIL COMMUNAL PRONONCE LE DISCOURS DU 1er AOUT

Un très nombreux public composé d'estivants, de campeurs, d'étudiants étrangers en vacances et de bon nombre de Neuchâtelois de la ville s'était joint aux habitants de la Béroche pour participer à la cérémonie du 1er août sur la place du Port de St-Aubin.

Les hommes avaient l'air particulièrement fiers et souriants, peut-être parce que Mme Pattus les remercia du beau cadeau qu'ils avaient fait aux Neuchâtelaises en leur donnant le droit de vote.

Les applaudissements vibrants et chaleureux prouvent que l'heure de la bonne collaboration avait sonné. Puisse cette heure-là être entendue dans tous nos cantons comme l'heure chronométrique lancée chaque jour sur les ondes suisses par l'observatoire de Neuchâtel.

M. P.

Haute-Couture
Prêt à porter
Mesure
Ida-Laurence
10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85
Bijoux-fantaisie de Paris

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
Direction: E. PIOTET
● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardiniers d'enfants et d'institutrices privées
● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français
La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) et sur rendez-vous

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL
Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.
AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

GENÈVE

L'évolution des professions féminines à Genève, de 1936 à 1965

Il est fort intéressant d'étudier l'évolution qui s'est effectuée au cours des trente dernières années dans les professions féminines faisant l'objet d'un contrat d'apprentissage.

En ce qui concerne le nombre des apprenties, il a passé entre 1936 et 1965, de 432 à 1335, soit une augmentation de 209%, alors que pendant la même période, le nombre des apprentis garçons passait de 1373 à 3038, soit une augmentation de 121%.

Ces chiffres démontrent clairement le déplacement de la main-d'œuvre vers le secteur des services (tertiaire) au détriment du secteur secondaire. Cette évolution a été grandement et heureusement facilitée par les meilleures conditions de travail que trouve le personnel féminin dans les bureaux.

Quant au choix de la profession, une très heureuse évolution a été constatée. Si en 1936 les jeunes filles n'étaient réparties que dans 18 professions seulement, en 1965, l'éventail s'est largement ouvert et nous les retrouvons dans 46 professions différentes.

Malgré cette large possibilité de choix, trois professions retiennent tout particulièrement l'attention des jeunes filles en 1965; ce sont: Employée de commerce, d'administration et de secrétariat (572) 43%
Vendeuse (198) 14,9%
Coiffeuse (138) 10% de l'effectif total

Ces trois professions groupent 908 apprenties, le 67,9% de 1335 et des 43 autres professions se répartissent le 32,1% restant.
Souhaitons que la progression du nombre des jeunes filles qui apprennent un métier se poursuive au cours de ces prochaines années.

VAUD

Exposition noir et blanc

La section vaudoise des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs (FPSD) et la section vaudoise des Peintres, sculpteurs et architectes (PSA) organisent une exposition «Noir et Blanc» à l'École polytechnique, avenue de Cour 33 à Lausanne, du 30 septembre au 15 octobre 1967, avec comme invité le groupe Epreuve.

Deux innovations musicales

Les Editions Delachaux et Niestlé viennent de publier deux extraordinaires innovations musicales dues au génie créateur du très sympathique artiste vaudois Gérard Gogerat. Il s'agit de «Je joue du piano», méthode révolutionnaire à l'usage des pianistes de l'avenir, laquelle, avec ses 46 tableaux progressifs, forme tout à la fois des instrumentistes, des harmonistes, des contrapuntistes et des compositeurs capables de jouer dans toutes les tonalités, majeures ou mineures, l'Hymne à la Joie de Beethoven ou le Boogie Woogie classique, et de moduler à l'infini, et de «Cantacolor», softsage audio-visuel des disques, sous forme de diapositives en couleurs, de disques et d'un matériel de fabrication de tuyaux à embouchure de flûte.

«Cantacolor» qui, nous l'espérons, va être adopté par nos écoles, a dû requérir plusieurs collaborations. Les documents originaux ont été réalisés par l'Atelier Neiger (né de la première syllabe du prénom de Gérard Gogerat et de celui de sa femme et collaboratrice Nelly). Louis Favre, sur appareils Nagra, a enregistré les musiciens. Le Collège des cuivres de St-Laurent de Lausanne, Sylvio Mages, trompette, le chanoine Georges Athanasiadis, organiste de l'abbaye de St-Maurice, des trompettes et solistes d'un groupe instrumental amateur de Lausanne, et la fille aînée de l'inventeur, Christine-Nicole Gogerat, 12 ans, qui, avec sa sœur Anne-France, 8 ans, est une enfant prodige et une écuyère des plus téméraires («Rien d'étonnant à cela: mon père est formidable!») ont prêté leur concours aux différents enregistrements.

Cette nouvelle intéressera non seulement les musiciens et musiciennes, mais encore les parents désireux de donner à leurs enfants un bagage musical rapide et complet.

Jacqueline THÉVOZ.
Lire en page 4: Pour un Centre vaudois de la déficience mentale.

Il est en effet nécessaire, dans notre économie en pleine expansion, que les parents prennent conscience de leurs responsabilités et qu'ils accordent à la formation professionnelle de leurs filles toute l'attention qu'elle mérite.

Sur le nombre total des apprentissages en cours au 31 décembre 1965, les jeunes filles ne représentent que le 30,5%. Le nombre de garçons ayant atteint un certain planifonement, ce sont les jeunes filles qui doivent assurer la relève dans les nombreuses professions qui leur sont accessibles.

ASF

Crèche genevoise d'altitude

La presse genevoise avait signalé en mai dernier la subite cessation d'activité de la Crèche genevoise d'altitude à Ondallaz sur Blonay.

C'est principalement en raison des graves problèmes posés par les exigences du Service de l'Enfance, Département de l'intérieur du canton de Vaud que cette décision fut prise par le comité de la crèche, sans que les pouvoirs publics, et particulièrement la Ville de Genève, soient informés. Une réunion du comité de la crèche et des représentants de la Ville de Genève fut immédiatement convoquée pour examiner de quelle façon cette institution si utile pourrait le plus rapidement possible reprendre son activité.

FRAISSE & C^o

TEINTUREURIE
GENÈVE
Magasins:
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44
Magasin et usine:
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58
SERVICE A DOMICILE

plotation d'un home de montagne pour enfants en bas âge.

Entretemps, la Crèche genevoise d'altitude a fusionné avec la Fondation Caroline Rigaud, ancêtre préventorium de la Rochette à Longriod. Cette fondation a apporté un capital appréciable qui a permis, avec l'appui d'une subvention de la Ville de Genève, d'acquies à Gruyère sur Bex un home-école qui convient fort bien aux besoins d'une crèche d'altitude.

Le nouveau comité de la Crèche genevoise d'altitude, après quelques mois d'interruption, est heureux de faire bénéficier à nouveau d'un séjour à la montagne les enfants de 2 à 6 ans, de santé délicate habitant le territoire de la Ville de Genève, sans distinction de religion ou de nationalité, comme le précise le statut de cette institution.

C'est grâce au dynamisme du comité de la crèche, composé de Mlle Cécile Wuarin, présidente, du Dr André Lenoir, vice-président, de Mlle Pierrette de Palézieux, vice-présidente, et de M. Boulianne, trésorier, et à la compréhension du Conseil administratif de la ville de Genève, particulièrement de M. Edmond Ganter, conseiller délégué aux écoles et à la jeunesse, et de M. Piguët, chef du Service des écoles et de la jeunesse, que cette opération a pu être menée à cheff.

La protection civile aussi en temps de paix

C'est le 11 septembre 1967 qu'on débuté à Berne les cours d'introduction et exercices organisés, selon la loi fédérale, à l'intention de toutes les personnes incorporées dans la protection civile. Quatre services leur sont offerts: sapeurs-pompiers de guerre, sanitaires, pionniers, gardes d'infirmes.

Toutes les personnes astreintes suivront tout d'abord un cours de secourisme avant d'être spécialisées dans un des quatre services. Ce cours leur permettra de pratiquer la respiration artificielle, l'arrêt d'une hémorragie et le transport de blessés.

D'autre part, des démonstrations montrant les principales causes d'incendies ménagers seront présentées à tous les participants aux cours. Cette instruction, utile dans la vie courante, montrera que la protection civile n'est pas seulement une organisation destinée à intervenir en cas de guerre mais aussi en cas de catastrophe du temps de paix et lors d'accidents de travail, de la route, ménagers, à la plage, en montagne, etc.

INSTITUT DE BEAUTÉ
LYDIA DAINOW
Ecole d'esthéticiennes
Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC